

# compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 9 septembre 2019 au siège de la ligue (Créteil)

**Présents :** M<sup>mes</sup> Monique ANSQUER, Marie-José GAUDEFROY & Nathalie LASSALLE  
MM. Robert LAFOND, Jean-Marie LASSALLE, Robert NICOLAS & Georges POTARD  
**Invités :** MM. Jean-Philippe MENNESSON & Christian PASTOR  
**Absent :** M. Jean-Michel GERMAIN

*La séance débute à 18h10.*

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- > La chaîne de télévision Via Grand Paris (accessible sur la TNT), qui s'intéresse de plus aux actualités du handball en Île-de-France, a contacté le président à ce sujet. Un rendez-vous d'échanges sur ce sujet va être très prochainement organisé.
- > Notre ami Arnaud Gandais, qui a quitté le Paris 92 à l'issue de la saison dernière est annoncé comme nouveau manager du Paris Volley. Bon vent à lui.

## AGENCE NATIONALE DU SPORT (ANS EX-CNDS)

- > L'ANS HB (ex CNDS) communique l'état final des bénéficiaires de la campagne 2019 qui correspondent, en général, aux demandes validées par le COPIL IDF. Les comités départementaux ont été informés. Les paiements devraient être prochainement diligentés vers les bénéficiaires par l'Agence.

## RESSOURCES HUMAINES

- > Afin de préparer l'arrivée à la ligue d'une nouvelle CTS (conseillère technique sportive), qui sera effective courant novembre prochain, une réunion de préparation de la lettre de mission de l'intéressée se déroulera le 11 septembre à la MDH avec le président de la ligue, Daniel Deherme et la DTN (Bruno Roland et Stéphane Debat).

## CMCD

- > Marie-José Gaudetroy, responsable de notre CMCD territoriale, vient d'animer trois sessions d'information autour des règlements pour les clubs régionaux et nationaux. Elle a pu répondre aux nombreux questionnements des clubs qui se sont déplacés qui ont apprécié la démarche. Elle sera renouvelée.
- > SALLES ET TERRAIN (Marc Énard) Pour cette nouvelle saison qui démarre, la notice à destination des clubs en vue du classement des salles a été remodelée et publiée dans le journal de la ligue :

### Introduction

La pratique du handball nécessite que les installations soient conformes aux réglementations. Ainsi, la fédération française de handball dispose d'une commission nationale des statuts et des règlements qui gère l'ensemble des salles en s'appuyant sur les acteurs des territoires dont la mission est d'accompagner les clubs et les propriétaires des salles dans la démarche de classement des équipements.

### Quelles références ?

Les règlements généraux de la FFHandball sont disponibles par le lien

[https://res.cloudinary.com/ffhb-production/image/upload/v1566929923/ffhb-prod/assets/03\\_generaux\\_2019-20.pdf](https://res.cloudinary.com/ffhb-production/image/upload/v1566929923/ffhb-prod/assets/03_generaux_2019-20.pdf)

Concernant les équipements rendez-vous directement à :

- l'article 85 qui stipule en résumé que « les compétitions officielles se déroulent obligatoirement dans les salles ayant obtenu un classement fédéral » ;
- l'article 145 qui décrit les niveaux de classement (généralités) ;
- l'article 146 pour la procédure de classement ;
- l'article 148 pour quelques dispositions particulières.

### Concrètement

Un guide fédéral qui explique toute la démarche de classement, enrichie de nombreux exemples, est accessible par le lien ci-après <http://guide.gesthand.info/mediawiki/index.php/Formulaires:Salles>.

En résumé, sauf de rares exceptions, la démarche de classement est à l'initiative du club qui peut être accompagné par un référent du comité départemental dont il dépend.

Le dossier est documenté directement dans Gest'Hand (administration / salles). Il comprend principalement deux catégories d'informations : des documents à fournir et un descriptif de la salle.

Pour le premier point, sont à fournir les documents suivants (liste issue de Gest'Hand) :

- les plans de l'installation comprenant :
  - un plan d'ensemble (représentant l'aire de jeu avec son tracé, les dégagements, les tribunes et leur accès, et tous les locaux annexes) ;
  - une coupe du bâtiment (suivant les axes longitudinal et transversal du terrain) ;
  - un plan de détail des vestiaires et douches ;
- une fiche technique du revêtement de sol ;
- une copie de l'arrêté du Maire autorisant l'ouverture (et pas le PV de la Commission de Sécurité) ;
- un rapport d'essai de la couche support du revêtement de sol selon la norme NF P90-202 ;
- un rapport d'essai en laboratoire selon la norme EN 14-904 du revêtement de sol devant être installé ;
- un rapport d'essai sur site du revêtement de sol par un laboratoire accrédité selon la norme EN 14-904 ;
- le constat d'éclairage.

Ces documents sont à fournir sous forme numérisée téléchargeable.

Le relevé d'éclairage est à transcrire sur un support disponible sur le site « Gest'Hand », une copie est jointe en annexe 2. Si le club ou le propriétaire de la salle ne sont pas en mesure de fournir ce relevé, ils peuvent le demander à une société spécialisée, à défaut le comité départemental ou la ligue régionale peuvent s'en charger.

Pour le second point, il s'agit de décrire les caractéristiques de la salle et de ses équipements, en indiquant les dimensions relevées sur le terrain et en répondant « oui » ou « non » aux différents items.

Une fois tous ces renseignements documentés, le club valide son dossier et en informe le responsable territorial qui procède à son examen et propose au club une date pour une visite sur place ; à l'issue de cette visite le dossier est transmis informatiquement à la FFHandball (avec réserves éventuelles) qui seule a la compétence d'attribuer un niveau de classement officiel. Elle en informe en retour le club demandeur et la ligue régionale.

#### **Bon à savoir, en bref**

- Le classement des salles 1 ou 2 est valable pour une durée de cinq ans, les classements 3, 4 et 5 sont délivrés sans limite de validité (sauf en cas de travaux importants modifiant les caractéristiques initiales)
- L'éclairage dans nos salles par des tubes fluorescents se dégrade rapidement et les interventions sont coûteuses et donc souvent repoussées. Les technologies nouvelles (LED par exemple) offrent, malgré des investissements légèrement supérieurs, des possibilités intéressantes sur les plans maintenance (durée de vie fortement augmentée), réduction de l'impact énergétique donc diminution de la consommation et des factures.
- Le tracé de la zone des 6m ne doit pas être recouvert par celui d'un autre sport, notamment le basket (accord en fédérations).
- L'infirmerie – souvent présente – est recommandée, mais le local anti-dopage est obligatoire, à tous les niveaux ! Si l'exigence est incontournable dans les salles 1 et 2, il convient d'examiner les lieux pour trouver une solution somme toute acceptable.
- Le tableau d'affichage ne doit pas se trouver sur le mur au-dessus de la table de marque.

#### **Conclusion**

Le seul but de cette notice est d'expliquer sommairement le classement de nos salles de handball trop souvent ignoré. Elle doit inciter les responsables de club à s'engager dans la démarche aux côtés des élus locaux généralement propriétaires des équipements.

## **DÉVELOPPEMENT / SERVICES AUX CLUBS**

- > Service civique : depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier, les territoires peuvent saisir des contrats service civique pour la promotion 2019-2020. Comme vu lors du séminaire des référent(e)s territoriaux service civique, les 5 et 6 avril dernier et lors des différents échanges, chaque territoire dispose d'une enveloppe d'autorisation de consommation mensuelle, sur 2019 (septembre à décembre) et sur 2020. Ce découpage est lié à l'organisation de l'Agence du service civique. Chaque territoire/ligue ne peut pas « consommer » plus que leurs autorisations mensuelles, puisque l'enveloppe nationale d'autorisation attribuée par l'Agence du service civique a été répartie, dans les territoires. Sauf si des disponibilités non consommées se déclarent sur certains territoires. Sur la dotation de la ligue pour le mois de septembre il reste à ce jour 10 dossiers encore disponibles.
- > Colloque féminin du handball francilien : la deuxième session (la première s'était déroulée en décembre 2018 avec un grand succès) est prévue pour le 7 décembre prochain à la MDH. Le secrétaire général est chargé de la réservation de l'auditorium pour l'occasion.
- > Réussir au féminin : Deux nouvelles présidentes de clubs ont été élues cette année. Nathalie Lassalle les invitera à une session d'accompagnement et d'échanges sur la fonction.
- > Dans le cadre de l'opération « Génération handballissime », le COM Bagneux seul candidat IDF représentera la ligue pour débiter cette nouvelle saison.

Il s'agissait de répondre à un appel à projet « l'année du hand à 4 » pour porter des actions hand à 4 dans les QPV (quartier de la politique de la ville) et/ou ZRR (zone rurale). Comme l'an dernier, un club par territoire (6 jeunes de 14 à 17 ans filles et/ou garçons et ou filles et garçons + 2 dirigeant(e)s), ayant candidaté à cet appel à projet sera invité

à la Maison du Handball, pour participer à Génération Handballissime : au programme, cette année, des rencontres de hand à 4 mixte et des ateliers citoyens, du 1<sup>er</sup> novembre au 3 novembre 2019.

Le référent du territoire sera également invité.

> Appel à projet fédéral babyhand

- 22 clubs ont postulé en Ile de France (150 en France).
- 11 clubs ont été retenus (Paris SG, US Houdan, HB Bois-d'Arcy, Ste-Geneviève Sp., CH Angerville, COM Bagnoux, CSM Puteaux, Stade de Vanves, CM Aubervilliers, US Villejuif, AS St-Maurice-du-Perreux)
- 11 clubs candidats n'ont pas été retenus à cause d'un nombre de licenciés inférieur à 5 dans la catégorie.

> Rassemblement Hand à 4 – QPV Nord et Est, autour du tournoi Pierre-Tiby

Dans le cadre du tournoi international U18 Pierre-Tiby, une compétition inter-service jeunesse des villes situées en zone prioritaire aura lieu le 27 octobre dans le Val-d'Oise. Les villes et les clubs qui souhaitent participer s'inscrivent auprès de la ligue IDF ([b.cosnard@handball-idf.com](mailto:b.cosnard@handball-idf.com)).

Pour participer, il faut proposer une à deux équipes de 6 joueurs en mixité, avec 3 filles et 3 garçons par équipes de 12 ans à 16 ans.

Les tournois de hand à 4 sont organisés pour offrir le maximum de temps de jeu avec 3 joueurs de champ, un gardien(ne) de but et 2 remplaçant(e)s par équipe : un handball innovant et ludique, sans neutralisation, terrain et ballon adaptés, autant de paramètres réunis pour que cette journée soit réussie.

La participation au tournoi permettra à chaque service jeunesse maison de quartier et autre de se voir offrir des tarifs préférentiels pour assister aux matchs internationaux du Tiby.

Les villes seront sélectionnées en fonction des critères suivant :

- le nombre de jeunes sensibilisés à la pratique du handball,
- la mutualisation du projet avec les clubs, comités CDOS.

La ligue communiquera sur l'opération vis-à-vis des clubs / vis-à-vis des services jeunesse (réseaux CDOS / CRO-SIF / clubs) / gestion des inscriptions / préparation du tournoi.

Le CD95 trouve le lieu et propose des ressources humaines pour la ½ journée.

Besoins :

- matériel : 6 terrains de hand à 4 (objectif : 30 villes sur une demi-journée) 180 jeunes.
- t-shirts : 180 TS (financement ligue)
- 180 goûters

> Projet du Conseil Régional de développement du sport dans les gares SNCF (cf. notre dernier CR BD) : l'équipe développement est en charge du dossier.

## FINANCES

> Uniformation devrait solder favorablement pour la ligue le dossier de soutien à la formation au DE JEPS de l'un de nos agents de développement.

> Le devis du colloque Pierre-Tiby (octobre) organisé par la ligue dans le cadre du tournoi éponyme du Val-d'Oise, a été validé.

La séance s'achève à 20h30.



Georges POTARD  
Président



Robert LAFOND  
Secrétaire Général